

**PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil d'administration de  
l'Association des propriétaires du lac Clair tenue au lac Clair le 29 avril  
2012 à 10 h 00.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Réjean Barras, président  
M. Louis Germain, vice-président  
M. Raymond Morissette, trésorier  
M. Yvan Boisvert  
M. Michel Bouchard  
M. Gaston Truchon (téléphone)

La réunion débute à 10 h 00.

L'ordre du jour proposé est adopté.

**1. RÉOLUTION DEMANDÉE PAR M. JEAN BOUDREAU**

Le président informe le Conseil d'administration des démarches que se propose de faire M. Jean Boudreau auprès de la compagnie Solifor concernant leur projet de coupe forestière autour du lac Clair. Les membres du Conseil d'administration adoptent une résolution mandatant M. Boudreau pour entamer des discussions et faire rapport au Conseil d'administration pour que celui-ci se prononce sur le suivi à être donné à ces discussions.

**2. SERVICE INTERNET**

Le Conseil d'administration est d'accord avec un projet de lettre à être envoyée à M. Michel Duchesneau à l'effet de signifier l'accord du Conseil d'administration à examiner la proposition qui permettrait aux résidents du lac Clair de s'abonner à un service de communications par Internet. Réjean Barras est mandaté pour en informer M. Duchesneau.

**3. ENTRETIEN DE LA ROUTE**

Le conseil d'administration se déclare en faveur de se charger de l'entretien de la route au cours de l'été prochain. Le président est mandaté pour contacter les

entrepreneurs afin d'obtenir une proposition d'entretien. En ce qui a trait à la facture expédiée au Conseil d'administration par les promoteurs, il est décidé de réserver notre réponse jusqu'à la présentation d'un état ventilé des travaux effectués.

#### **4. RÉUNION GÉNÉRALE**

Il est décidé de fixer au 16 juin 2012 la tenue de la Réunion générale annuelle de l'Association. Les grandes lignes d'un projet de Règlement général sont discutées et le Conseil d'administration mandate Michel Bouchard pour préparer un projet à être examiné lors d'une réunion informelle à être fixée en mai ou juin 2012.

#### **5. CONSEILS JURIDIQUES**

Il est décidé de faire appel aux services de Me Daniel O'Brien pour s'assurer de la légalité de notre Association, et pour examiner les documents de transfert des actifs.

#### **6. INTENDANCE**

Le président est chargé de finaliser l'entente d'embauche de l'intendant. Une copie du contrat sera transmise aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée est levée à 12 h 30.

Procès-verbal rédigé par Michel Bouchard